

« La prévention, un cercle vertueux »

- Le Télégramme - Brest
- 9 Oct 2019
- David Cormier



Myriam Croguennoc, directrice adjointe à l'Inspection du travail pour le Nord-Finistère et Marie-Laurence Guillaume, de la direction régionale du travail.

La sécurité au travail constitue toujours un vaste chantier, malgré des avancées dans les esprits ou la technologie. Les enjeux humains et financiers restent lourds. Un salon lui sera consacré la semaine à venir à Penfeld. Nous avons interrogé deux responsables, locale et régionale, de la > Quelle est l'évolution, ces dernières années, de la sécurité au travail ? Marie-Laurence Guillaume :

« Il y a eu une nette amélioration au niveau national. Le risque routier, c'est-à-dire le déplacement en mission, constitue le premier risque de décès. On reste toutefois sur une préoccupation importante, avec des chutes, notamment de hauteur ».

Myriam Croguennoc :

« L'été a été compliqué dans le Nord-Finistère, à cause de plusieurs accidents, avec des chariots ou des chutes, sur des chantiers dans le bâtiment. En mer, à terre, dans l'agriculture... Il y a aussi un profil qui se dégage : de jeunes saisonniers, des intérimaires ».

« Le personnel qui est nouveau ou le plus précaire est plus souvent concerné ».

M.-L. G. : > Et concernant les troubles musculo-squelettiques, dont on parle depuis longtemps, maintenant ?

M.-L. G. :

« C'est très prégnant dans le département. Cela impacte la vie de la personne dans son travail comme au quotidien. Cela nécessite de la prévention, une organisation des lieux et des postes. Ce qui est déterminant, c'est de savoir ce qu'il y a à faire mais cela nécessite de gros changements dans les entreprises. Beaucoup a été fait mais il reste toujours à faire ».

: « Cela tient beaucoup à la question du rythme de travail. Dans l'agroalimentaire, par exemple, dans certaines entreprises, la vitesse de la chaîne de production est en cause, ce n'est pas facile à gérer. La tendance est à l'intensification du travail. Mais la prévention est un cercle vertueux comme l'est la démarche qualité. Par ailleurs, la législation impose d'assurer la santé et la sécurité du personnel. On ne doit pas ressortir du travail plus malade qu'on ne l'est en entrant. On sait qu'il y a des risques qui favorisent les problèmes. Il faut voir l'activité davantage que la maladie ».

M. C. > La législation a dû évoluer au fil des années...

M.-L. G. :

« Il y a eu, dans les années 90, la mise en place d'une évaluation des risques. Aujourd'hui, il y a le document unique, qui donne une lecture à l'instant T. Il regroupe les analyses de risques professionnels divers, ce qui touche au bien-être ».

« Dans les très petites, même

M.C. :

les petites et moyennes entreprises, en particulier, il n'est pas toujours tenu. Il faut qu'il le soit, prendre le temps d'analyser les risques au quotidien, et que le contenu soit pertinent. Cet été, nous avons contrôlé un certain nombre d'hôtels, cafés, restaurants. Nous avons été plutôt agréablement surpris. On a vu aussi des couvreurs, même hors contrôle, depuis deux ans. C'est intéressant : ils nous disent leurs contraintes, on leur explique leur intérêt ».

« Le document unique devient aussi un support pour communiquer en interne, avec ses salariés. Les TPE et PME sont plus nombreuses et c'est plus difficile. Et c'est une préoccupation de longue haleine. Mais les outils numériques, aujourd'hui, favorisent ce travail, les échanges, y compris avec nous. Nous pouvons aider à traduire une réglementation touffue dans la réalité d'une situation ».

« Les chefs d'entreprise peuvent s'impliquer dans ces questions, on peut les aider ».

M.-L. G. : M. C. :

(*) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

